NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/407
18 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 88 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 5	3
II.	PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE DESARMEMENT . .	6 - 10	4
III.	OPERATIONS DE RETABLISSEMENT ET DE MAINTIEN DE LA PAIX	11 - 18	5
IV.	ACTIVITES RELATIVES A LA DECOLONISATION ET A LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES NON AUTONOMES .	19 - 21	6
V.	ACTIVITES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME . . .	22 - 37	7
VI.	ACTIVITES RELATIVES A LA FEMME ET A SON ROLE DANS LA SOCIETE	38 - 42	10
VII.	ACTIVITES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	43 - 53	11
VIII.	ACTIVITES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT	54 - 58	13
IX.	CAMPAGNE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES	59 - 61	14
X.	ACTIVITES LIEES AU REDRESSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	62 - 67	14
XI.	ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES D'APARTHEID	68 - 71	15

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Page
XII.	ACTIVITES TOUCHANT LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET LA QUESTION DE PALESTINE	72 - 76	16
XIII.	ACTIVITES DE PROMOTION ET VULGARISATION	77 - 84	17
XIV.	PUBLICATIONS REGULIERES ET PUBLICATIONS LES PLUS IMPORTANTES	85 - 91	18
XV.	PROGRAMME ANNUEL DE FORMATION A L'INTENTION DES JOURNALISTES DE LA PRESSE ECRITE, DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT .	92 - 94	19
XVI.	COOPERATION AVEC LES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES	95	20
XVII.	COOPERATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE . .	96 - 99	20
XVIII.	CENTRES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES	100 - 110	21

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 47/73 B du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-huitième session et de rendre compte au Comité de l'information à sa quinzième session de la suite donnée aux recommandations figurant dans cette résolution.

2. Les documents ci-après, qui traitent des questions mentionnées dans la résolution, ont été soumis au Comité de l'information à sa quinzième session, tenue du 10 au 28 mai 1993 :

a) Rapport du Secrétaire général contenant les observations et suggestions présentées par les Etats Membres sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication (A/AC.198/1993/2 et A/AC.198/1993/2/Add.1);

b) Rapport sur l'exécution à l'échelle du système d'un programme de formation concernant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/AC.198/1993/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité des publications relatives à l'élaboration d'une politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de publications (A/AC.198/1993/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur les publications régulières et les publications les plus importantes du Département de l'information (A/AC.198/1993/5);

e) Rapport du Secrétaire général sur les moyens de remédier aux divergences, notamment en matière d'appui, dans la répartition des ressources entre les centres d'information des Nations Unies selon les pays où ils sont situés (A/AC.198/1993/6);

f) Rapport du Secrétaire général sur son plan d'intégration des centres d'information des Nations Unies à d'autres bureaux des Nations Unies, tout en préservant l'autonomie fonctionnelle des centres (A/AC.198/1993/7);

g) Rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1993/8);

h) Rapport du Secrétaire général sur les suites données aux paragraphes 9, 10 et 11 de la résolution 47/73 B du 14 décembre 1992 (A/AC.198/1993/9).

3. Le Secrétaire général adjoint à l'information a fourni des renseignements supplémentaires dans plusieurs déclarations faites devant le Comité.

4. Les délibérations du Comité de l'information sont résumées dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale[1]. Comme précédemment, on s'est abstenu, autant que possible, de reproduire le contenu des rapports déjà soumis au Comité. Le présent rapport porte principalement sur les questions non traitées par le Comité et met à jour les renseignements figurant dans les rapports mentionnés plus haut.

5. Le présent rapport est essentiellement axé sur les activités et produits spécifiques du Département de l'information. Il n'examine pas dans le détail la teneur des publications et programmes de radio et de télévision réguliers comme La Chronique de l'ONU, Vade-mecum de l'orateur, les résumés des conférences de presse du Département destinés aux organisations non gouvernementales, Perspectives, L'ONU en action et World Chronicle, non plus que d'autres publications et programmes audio-visuels qui diffusent en permanence des informations sur toute la gamme des questions traitées par l'ONU.

II. PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE DESARMEMENT

6. A l'alinéa a) ii) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant le désarmement.

7. Le Département, en étroite coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, a mené une série d'activités en vue de promouvoir les objectifs du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. A l'occasion de la Semaine du désarmement 1992, le Département a établi un dossier de presse sur le rapport du Secrétaire général concernant les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide, ainsi qu'un documentaire de 15 minutes intitulé "Désarmement et paix".

8. Au cours de la période considérée, le Département a continué de produire des programmes radiophoniques destinés à être diffusés à l'échelle mondiale sur les questions ayant trait au désarmement. Outre les bulletins d'information et les programmes d'actualités, le Département a produit plusieurs programmes et documentaires, notamment : "La Convention internationale sur les armes chimiques" et "Améliorer la transparence dans les transferts d'armes", en anglais, bengali, chinois, français, indonésien, hindi, russe, turc et urdu. Deux autres programmes intitulés "Le désarmement après la guerre froide" et "Les mines : armes classiques inhumaines" ont été produits en espagnol et en français respectivement. Le Département a également produit quatre programmes en arabe intitulés "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient", "Du désarmement au développement", "Le registre des armes classiques" et "Convention sur les armes chimiques : la voie de l'avenir".

9. Trois productions vidéo de la série Les Nations Unies en action/CNN World Report intitulées "Reconversion en Russie", "Moscou : les théières remplacent les fusées" et "Armes chimiques" ont été diffusées dans plus de 140 pays. Un documentaire vidéo intitulé "Armes chimiques" est le résultat d'une coproduction entre la Société de radiodiffusion japonaise (NHK) et le Bureau des affaires de désarmement. Une version du même documentaire produite par l'Organisation des Nations Unies sera diffusée sous peu. En outre, une bande vidéo de 30 minutes sur les questions de désarmement dans la période de l'après-guerre froide, qui met particulièrement l'accent sur les activités de l'Organisation des Nations Unies telles que le nouveau Registre des armes classiques et les mesures de vérification et d'inspection, devrait être prête à la fin de 1993.

10. A l'occasion de la Semaine du désarmement 1993, le Département de l'information et le Bureau des affaires de désarmement préparent actuellement des activités communes d'information qui comprennent notamment la production de

documents d'information et l'organisation d'un symposium de deux jours, qui doit se tenir au Siège.

III. OPERATIONS DE RETABLISSEMENT ET DE MAINTIEN DE LA PAIX

11. A l'alinéa a) iii) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les opérations de rétablissement et de maintien de la paix.

12. En application de cette résolution, le Département a fourni des conseils et apporté un appui technique aux activités d'information des missions de maintien de la paix, tout en continuant à diffuser des informations sur les activités de maintien de la paix et sur les missions politiques de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la période considérée, il a régulièrement mis à jour ses notes d'information sur les opérations de maintien de la paix en cours et publié des documents de synthèse sur la situation en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, des articles de fond et des notes d'information générale.

13. Le Département a également élaboré une brochure, dont la publication était prévue en septembre 1993, qui donne une vue d'ensemble des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et contient des informations précises sur les opérations passées et actuelles. Suite à une demande de l'Assemblée générale, une nouvelle version de la publication The Blue Helmets est en préparation.

14. Le Département a aussi produit, en anglais, arabe, espagnol et français, un panneau mural qui illustre les opérations passées et présentes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies par un montage photographique, un graphique et une brève description de toutes les opérations qui étaient en cours au mois de septembre 1992. Ce panneau est distribué par les centres d'information des Nations Unies, d'autres bureaux extérieurs de l'ONU et des organisations non gouvernementales; il a également été inséré dans le supplément spécial sur l'histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la publication Quarterly Journal of Military History[2].

15. Le Département a par ailleurs commencé à radiodiffuser de nouveaux rapports ponctuels sur la situation en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie. Ces programmes sont maintenant diffusés par l'Italian Radio Relay Service et Radio for Peace International qui sont écoutés en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et dans les Caraïbes.

16. En outre, le Département a réalisé des reportages sur la situation en Haïti et sur les activités de la Commission spéciale des Nations Unies concernant les capacités de l'Iraq en matière d'armes. Au début de 1993, le Département a également apporté un appui sans réserve à la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée et, à cet effet, a conçu et produit, à la demande de la Mission, un ensemble de documents d'information imprimés et sur support audio-visuel. Il a envoyé sur place une équipe d'enregistrement vidéo et un reporter radio afin d'effectuer un reportage en direct sur le référendum. Dans la série Les Nations Unies en action, diffusée par la chaîne de télévision CNN dans l'émission World Report, le

Département a réalisé un programme intitulé "United Nations monitors Eritrean independence referendum". Deux reportages radio sur l'Erythrée ont été largement diffusés. Après l'annonce des résultats du référendum, une interview du Représentant spécial du Secrétaire général en Erythrée a été diffusée dans plusieurs programmes radiophoniques, ainsi que dans La Chronique de l'ONU.

17. Au cours de la période considérée, le Département a également produit des reportages sur l'Angola, le Cambodge, l'Erythrée, la Somalie et l'ex-Yougoslavie dans la série Les Nations Unies en action, diffusée par la chaîne de télévision CNN dans l'émission Word Report. Parmi ces reportages, on peut citer "Les Cambodgiens participent dans l'enthousiasme aux premières élections pluralistes du pays", "La situation en Yougoslavie", "Sauver la Somalie" et "Les combats risquent de faire dérailler les premières élections multipartites en Angola". Une émission télévisée de 12 minutes sur le Cambodge a été coproduite par Contact Productions Co. et largement diffusée par les télévisions européennes et par la World Service Television de la BBC. En mai 1992, le Représentant spécial du Secrétaire général au Cambodge a été interviewé pour l'émission World Chronicle. Le Département a produit un documentaire télévisé de 30 minutes sur les résultats du processus de paix en Amérique centrale, intitulé "Hora zero — Nicaragua y El Salvador", en anglais et en espagnol.

18. Dans le cadre de la série pédagogique Sur les Nations Unies, le Département a produit une vidéo-cassette ainsi qu'un manuel d'enseignement sur les activités de maintien et de rétablissement de la paix de l'ONU en anglais, en espagnol et en français. Ce produit est le neuvième de la série et sera disponible pour diffusion à partir de novembre 1993.

IV. ACTIVITES RELATIVES A LA DECOLONISATION ET A LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES NON AUTONOMES

19. A l'alinéa a) iv) du paragraphe 2 de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale, le Département a été prié de continuer de diffuser une information sur les activités de l'Organisation concernant la décolonisation et la situation dans les territoires non autonomes, dans le contexte de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

20. En application de cette résolution, le Département, en coopération avec le Département des affaires politiques et en consultation avec le Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance du Comité spécial de la décolonisation, a poursuivi son programme de sensibilisation du public aux droits inaliénables des populations des territoires non autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux faite par l'Assemblée générale en 1960. En 1993, un rapport sur les activités du Département dans ce domaine a été présenté au Comité spécial de la décolonisation par le Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance[3].

21. En vue de faire connaître les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, le Département a publié et largement diffusé, dans la série L'ONU fait le point, des extraits d'une allocution que le Secrétaire général a prononcée le 10 février 1993 à l'occasion de l'ouverture de la session de 1993 du Comité spécial de la décolonisation.

V. ACTIVITES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

22. Au paragraphe 2 a) v) de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de l'information de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les droits de l'homme et, dans ce contexte, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

23. Au cours de la période considérée, le Département a continué d'utiliser tous les médias pour promouvoir efficacement les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, et à distribuer dans le monde entier des documents d'information, en mettant particulièrement l'accent sur la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993.

24. Parmi les activités que le Département a entreprises au titre du budget ordinaire figuraient notamment la célébration de la Journée des droits de l'homme; la production de documents imprimés tels que dépliants, mémentos, plaquettes, articles, affiches, emblèmes et brochures; une campagne de presse et des contacts avec les médias et les ONG pour promouvoir les travaux de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme; la traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme; la réimpression et de nouvelles traductions de plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme; la publication de la revue semestrielle, diffusée par abonnement, intitulée Objectif : justice; l'acquisition continue de documentation et la mise en place de services de référence relatifs aux droits de l'homme dans les bibliothèques des centres et services d'information des Nations Unies.

25. Le Département a réalisé un vaste programme d'information du public et des médias pour promouvoir la Conférence mondiale. Avant la Conférence, une brochure illustrée consacrée aux objectifs de la Conférence (DPI/1273) et une affiche polychrome (DPI/1226) ont été produites dans les six langues officielles ainsi qu'en allemand. Deux éditions d'un dossier de presse (DPI/1279), adressé aux centres d'information des Nations Unies, et une liste de médias et d'organisations non gouvernementales sélectionnés dans le monde entier ont été diffusés à temps pour la Journée des droits de l'homme de 1992, puis à nouveau juste avant la Conférence, en anglais, français et espagnol. Le dossier comprenait les articles suivants : "Mécanismes de protection des droits de l'homme mis en place par l'Organisation des Nations Unies" (DPI/1290), "Assistance technique dans le domaine des droits de l'homme" (DPI/1274), "Les droits de l'homme et le développement" (DPI/1275), "Droits de l'homme et assistance humanitaire" (DPI/1291), "Les droits de l'homme et la fillette" (DPI/1284) et "Elimination de la torture" (DPI/1292). Chaque dossier de presse comportait également, pour reproduction éventuelle, deux photocopies de l'emblème de la Conférence dans toutes les langues officielles. Un encart en noir et blanc reproduisant l'affiche de la Conférence a également été produit pour être inséré gratuitement dans les magazines et les journaux. En outre, en collaboration avec la télévision autrichienne et des producteurs indépendants, le Département a réalisé des émissions télévisées qui ont été diffusées gratuitement en Europe et en Amérique. Le Département a préparé une bande vidéo de 17 minutes regroupant des séquences sélectionnées sur le thème des droits de l'homme, qu'il a distribuée à des chaînes de télévision dans le monde entier. Sur le lieu de la Conférence, le Département, en étroite coopération avec le Centre pour les droits de l'homme et avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF), a organisé une exposition sur les droits de l'homme, et projeté en permanence des documentaires vidéo de l'ONU.

26. En outre, un supplément spécial de huit pages sur les questions intéressant la Conférence et les activités qui l'ont précédées accompagnait le numéro de mars de la Chronique de l'ONU. Une édition spéciale du Vade-mecum de l'orateur consacrée aux droits de l'homme a également été diffusée, en anglais, à partir de mai 1993. Une version mise à jour, comprenant les conclusions de la Conférence mondiale, est en préparation, et sera publiée en octobre, en anglais, français et espagnol. De même, le numéro de juin 1993 d'Objectif : justice a été entièrement consacrée aux préparatifs de la Conférence.

27. Plusieurs articles traitant de manière plus approfondie les questions relatives aux droits de l'homme et les thèmes de la Conférence, ont été publiés dans la série L'ONU fait le point (en anglais, français et espagnol). Parmi les titres diffusés figuraient notamment : "La non-discrimination : un droit fondamental" (DPI/1008); "Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille" (DPI/1112); "La croisade pour les droits de la femme" (DPI/1144); "Liste des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes" (DPI/1145/Rev.1); "Les femmes victimes de la violence au sein de la famille, sur le lieu de travail et dans la société" (DPI/1174); "Changer le statu quo : l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la femme" (DPI/1191); "Les droits de l'homme et la famille" (DPI/1203); "Apartheid : Afrique du Sud" (DPI/1281); et "Les femmes et les droits de la personne" (DPI/1327).

28. Le Département a également produit une série spéciale de huit documentaires radiophoniques sur les principaux thèmes de la Conférence. Cette série a été produite en anglais et traduite en 14 autres langues, officielles et non officielles. Elle a été mise à la disposition de 7 500 stations et réseaux radiophoniques environ dans le monde, qui reçoivent et diffusent régulièrement des programmes radiophoniques des Nations Unies.

29. Au cours d'une rencontre organisée par le Département à Vienne, plus de 300 journalistes ont été informés des principales questions dont était saisie la Conférence. Grâce à l'appui financier du Gouvernement autrichien, le Département a permis à des journalistes de la Fédération de Russie, des pays d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes de participer à la Conférence.

30. L'équipe du Département de l'information chargée de couvrir la Conférence a organisé les travaux du bureau du porte-parole et s'est occupée de la liaison avec les médias, de l'accréditation des journalistes, des communiqués de presse de la Conférence, de la couverture radiophonique, télévisée et photographique; elle a également fourni des informations aux Centres d'information des Nations Unies et autres organes d'information de l'ONU. Pendant la Conférence, une équipe spéciale de radio a réalisé quelque 58 reportages et résumés en cinq langues (anglais, arabe, espagnol, français et russe) qui ont été communiqués quotidiennement à une trentaine d'organisations et de réseaux de radiodiffusion dans le monde. Outre le système ordinaire de diffusion par circuits radio-téléphone, un bulletin électronique parlé a été créé pour enregistrer des informations en cinq langues qui pouvaient être consultées par téléphone.

31. Au cours de la période considérée, le Département de l'information a reçu près de 4 000 demandes d'informations sur les droits de l'homme et procédé à l'envoi en nombre de 273 000 exemplaires de ses publications sur les droits de l'homme; il a également expédié plus de 500 000 exemplaires de publications qui lui avaient été demandées. Par ailleurs, 83 séances d'information et neuf projections de films ou de vidéo sur les droits de l'homme ont été organisées au Siège. En outre, les quelques 500 000 personnes qui ont visité le Siège ont reçu des informations sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

32. L'ouverture officielle de l'Année internationale des populations autochtones a coïncidé avec la Journée des droits de l'homme de 1992. Des centaines de notables autochtones et de chefs traditionnels, des représentants des Etats Membres, des communautés autochtones, des organisations non gouvernementales, de la presse ainsi que des personnalités du monde des lettres et des arts ont assisté à cet événement historique qui s'est achevé par un spectacle de chants et de danses présenté par plusieurs groupe de populations autochtones, et organisé par le Département en coopération avec plusieurs institutions des Nations Unies.

33. Outre qu'il a assuré la couverture médiatique des cérémonies d'ouverture réalisées dans le hall de l'Assemblée générale, le Département a répondu à un très grand nombre de demandes d'informations concernant le lancement de l'Année, émanant de médias, d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement et de particuliers. Depuis lors, le Département continue à distribuer, sur demande, des exemplaires des communiqués de presse, des cassettes audio et vidéo ainsi que des photographies.

34. Plusieurs programmes télévisés de la série Les Nations Unies en action, produits en anglais pour le World Report (CNN), qui est diffusé dans plus de 140 pays, et dans d'autres langues pour d'autres pays, ont traité des populations autochtones. Le 6 décembre 1992, CNN a diffusé un reportage spécial sur les droits de l'homme et les populations autochtones dont la partie concernant l'Année internationale avait été fournie par le Département. En outre, deux émissions de la série World Chronicle ont été consacrées à l'Année internationale.

35. Un chapitre du Vade-mecum de l'orateur de 1993 portant sur les droits de l'homme a été consacré aux populations autochtones. Le Vade-mecum sera réédité en anglais, en français et en espagnol, dans le courant de l'année 1993. L'Année internationale a également fait la première page du numéro de juin 1993 de La chronique de l'ONU.

36. En septembre 1993, le Département a publié à l'intention des élèves des grandes classes de l'enseignement primaire, un dépliant consacré à l'Année en anglais, français et espagnol. Il a également financé la traduction et l'impression de la Déclaration universelle des droits de l'homme en plusieurs langues.

37. En octobre 1993, le Département organisera également, dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale au Siège, une importante exposition intitulée "Tisser des liens : les populations indigènes et le monde moderne"*.

VI. ACTIVITES RELATIVES A LA FEMME ET A SON ROLE DANS LA SOCIETE

38. A l'alinéa a) vii) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société.

39. Durant la période considérée, le Département a poursuivi la mise au point de stratégies d'information pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en tenant compte des recommandations faites à ce sujet par la dix-septième Réunion spéciale interorganisations sur les femmes et par la Commission de la condition de la femme à sa trente-septième session. Le Département a également proposé au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) des activités interorganisations sur des thèmes de la Conférence. Il a produit une note d'information sur la Conférence qu'il a largement distribuée aux médias, aux organisations non gouvernementales et au grand public. Cette note sera périodiquement mise à jour et suivie de dossiers destinés à la presse.

40. A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 4 mars 1993, le Département a organisé au Siège un débat sur la violence contre les femmes. En outre, pour illustrer les thèmes prioritaires adoptés par la Commission de la condition de la femme, le Département produit également des articles de fond sur les femmes et la pauvreté et sur les femmes dans la vie publique.

41. Au cours de la période à l'examen, le Département a continué à produire la série radiophonique hebdomadaire "Women" en anglais et des programmes bimensuels en arabe, français et espagnol. Parmi les sujets traités durant l'année, on citera "Les droits de la femme partie intégrante des droits de la personne", "Les femmes et le sida", "L'éducation des filles" et "Les femmes et l'alphabétisation". Le Département a l'intention de produire aussi des programmes sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et sur les femmes dans la vie publique.

42. Quatre programmes vidéo de la série "Les Nations Unies en action" ont été consacrés à des questions intéressant les femmes, à savoir la violence contre les femmes, les femmes et l'alphabétisation, les garderies coopératives en Argentine et l'accès des femmes à l'autonomie en Namibie. Le Département a également produit un programme sur les droits des femmes dans le processus de développement pour la série "World Chronicle".

---

* NDT : Pas de traduction française. Consulter Mme Back (3-6922) pour de plus amples informations.

VII. ACTIVITES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

43. A l'alinéa a) ix) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de continuer à diffuser de l'information sur les questions relatives au développement économique et social.

44. Au cours de la période considérée, le Département a organisé la promotion des principales publications des Nations Unies sur ces questions, notamment l'Etude sur l'économie mondiale et le Rapport sur la situation sociale dans le monde, en 1993. Pour lancer l'Etude auprès des médias, il a produit et distribué dans le monde entier un communiqué et un résumé et organisé un déjeuner de presse ainsi que des entretiens avec le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques, à New York et à Genève. Grâce à ces efforts, une quarantaine d'organismes d'information du monde entier ont rendu compte de l'Etude.

45. Le Département a aussi continué de fournir des informations sur les réunions de la Commission du développement social et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a publié en février 1993 un communiqué de presse consacré au Rapport sur la situation sociale dans le monde. Il a en outre produit et distribué en anglais, français et espagnol la brochure "L'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, No 7", qui décrit les activités de l'Organisation dans le domaine du développement social et contient un calendrier des activités à venir.

46. A l'occasion de la fin de la Décennie pour les personnes handicapées (1983-1992), l'Assemblée générale a consacré les 12 et 13 octobre 1992 quatre séances aux questions d'invalidité et proclamé le 3 décembre Journée internationale des handicapés.

47. A l'appui de ces initiatives, le Département a lancé toute une série d'activités et produit du matériel d'information, notamment des articles sur les handicapés, un dossier de presse, ainsi qu'un nouveau tirage et une version abrégée du "Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées", et organisé des conférences de presse, une réunion d'information pour les organisations non gouvernementales, une exposition et une démonstration des auxiliaires électroniques destinés aux handicapés. Il a produit un documentaire radiophonique intitulé "La fin de la Décennie pour les personnes handicapées" à distribuer dans le monde entier. Il a aussi assuré la liaison pour une initiative commune de l'Ecole de droit de l'Université d'Harvard et de l'Organisation des Nations Unies visant à publier un annuaire de la législation internationale intéressant les handicapés.

48. A l'occasion de la Journée internationale pour les personnes âgées, le 1er octobre, et des séances spéciales tenues par l'Assemblée générale les 15 et 16 octobre 1992 pour célébrer le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Département a organisé une série d'activités d'information et a notamment monté une exposition itinérante et produit des articles de nature générale et des articles de fond, un dossier de presse et un compte rendu de la séance plénière spéciale de l'Assemblée générale sur le vieillissement.

49. En coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Division des affaires de l'Assemblée générale, le Département a organisé au Siège le 1er décembre 1992 la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le sida. Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation ont prononcé des discours sur cette question à la séance spéciale de l'Assemblée générale. Le Directeur général de l'OMS, ainsi que des personnalités éminentes de la lutte contre le sida, originaires du Canada, de l'Inde, de l'Ouganda et des Etats-Unis, ont participé à une réunion spéciale d'information à l'intention des délégations intitulée "Un engagement collectif". Le Département a en outre mis en circulation un documentaire radiophonique de la série "Femmes", intitulé "Eduquer la collectivité pour lutter contre le sida : le rôle des femmes."

50. Le Département apporte régulièrement son concours au Secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-2000), qui est basé à Genève, pour l'exécution d'un programme d'information qu'il a contribué à établir. Un des objectifs de ce programme est de sensibiliser le public à la possibilité de réduire les effets des catastrophes grâce à des mesures appropriées de planification, de prévention et de préparation aux niveaux local, national, régional et international. C'est un domaine dans lequel les médias jouent un rôle vital en diffusant de l'information au sujet des risques de catastrophe et des opérations de secours. C'est pourquoi le Département s'assure régulièrement de leur soutien au moyen d'entretiens et d'autres formes de communication. Il a par ailleurs aidé à promouvoir la deuxième réunion du Conseil spécial de haut niveau sur la prévention des catastrophes naturelles tenue à New York en janvier 1993 et la quatrième session du Comité scientifique et technique tenue à New Delhi en février 1993. Le Département a organisé une célébration au Siège de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles (14 octobre 1992) et a produit un article de fond et une brochure à l'usage des jeunes sur ce sujet. Il a aidé le Secrétariat de la Décennie à préparer une campagne d'information à l'appui de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui doit se tenir à Yokohama (Japon) en mai 1994.

51. Le Département de l'information, en collaboration avec le Secrétariat de l'Année internationale de la famille, prévue pour 1994, a préparé un programme d'information pour cette année. Un dossier d'information en anglais, en français et en espagnol sera disponible en novembre 1993. Le Département a produit plusieurs programmes radiophoniques sur la famille dans la série "Perspective". Il a également produit et diffusé un programme radiophonique sur "Les femmes et la famille" dans la série "Women". En décembre 1993, il entreprendra une série d'activités à l'occasion de l'ouverture de l'Année de la famille par l'Assemblée générale. Il collaborera aussi avec le secrétariat de l'Année en fournissant des informations pour l'ouverture de l'Année par les organisations non gouvernementales, qui doit avoir lieu à une réunion d'ONG qui se tiendra à Malte du 29 novembre au 3 décembre 1993.

52. Durant la période considérée, le Département a aussi établi son programme d'activités pour le Sommet mondial pour le développement social de 1995. En prévision de cet événement, le Département a organisé la quarante-sixième Conférence annuelle des organisations non gouvernementales figurant sur la liste du Département de l'information qui a eu lieu du 8 au 10 septembre 1993 et dont le thème a été "Le développement social, nouvelle définition de la sécurité".

Plus de 1 000 participants ont assisté à cette conférence. Le Département a également rédigé un communiqué de presse et une note relative à un exposé du Président du Comité préparatoire du Sommet à l'intention de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social tenue en juillet 1993.

53. Le Département a aussi préparé un programme d'information pour le Congrès de 1995 pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il a conçu un symbole spécial pour le programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

VIII. ACTIVITES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT

54. A l'alinéa a) xi) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de continuer à diffuser de l'information sur les activités des Nations Unies relatives à l'environnement et au développement.

55. Au cours de la période considérée, le Département a continué à fournir de l'information sur les principales questions et activités dont s'occupe le Département de la coordination des politiques et du développement durable, et à les promouvoir. C'est ainsi qu'à l'occasion de la première session de la Commission du développement durable, qui a coïncidé avec le premier anniversaire du Sommet planète Terre, le Département a mené une campagne d'information des médias par télécopie, téléphone et courrier. Cette campagne a eu un grand retentissement dans la presse, qui s'est manifesté par des articles de fond dans le New York Times, le Financial Times, le Guardian, le Christian Science Monitor, le San Francisco Chronicle, La Libération et Business Week, et un programme de la National Public Radio, ainsi que par des articles dans de nombreux autres journaux. Le Département prépare en outre un manuel sur le développement durable à l'intention des journalistes et des rédacteurs en chef.

56. Le Département a également prévu une campagne d'information à l'appui de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et des négociations en vue d'une Convention sur la lutte contre la désertification. Le Département a en outre fourni de la documentation aux médias pour la Conférence sur les stocks de poissons dont le déplacement s'effectue tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs, ce qui a eu pour résultat des articles de fond, notamment dans le New York Times, l'Atlanta Constitution et The Independent.

57. Pour soutenir l'intérêt qu'a suscité dans le public le Sommet planète Terre de 1992, le Département a préparé un programme d'information. Il a produit et distribué en anglais, en français et en espagnol de nombreux documents d'information, et notamment un résumé à l'intention de la presse du programme Action 21, qui en est à son troisième tirage, ainsi que les textes des autres accords de Rio de Janeiro. Le texte intégral d'Action 21 est en vente en anglais et en français et distribué gratuitement aux organisations non gouvernementales des pays en développement. Plusieurs centres d'information des Nations Unies travaillent avec des organismes d'Etat, des organisations non gouvernementales et des éditeurs du secteur privé à la traduction et à la publication d'Action 21 dans plusieurs langues dont le grec, le japonais, le portugais et le russe.

58. Le Département a aussi coordonné la remise au Siège de la première série de prix annuels de l'environnement attribués à des avocats éminents du développement durable par l'organisation non gouvernementale canadienne Earth Day International. Les prix ont été remis simultanément au Siège et à Los Angeles grâce à une liaison par satellite. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a participé à cette cérémonie à laquelle les médias ont accordé beaucoup d'attention. Le Département a en outre préparé un article intitulé "Protégez l'Antarctique, dernier grand espace naturel de notre planète" pour la série "L'ONU fait le point".

IX. CAMPAGNE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

59. A l'alinéa a) xiv) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les efforts déployés sur le plan international pour lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

60. En application de cette résolution, le Département a produit, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, une série de trois spots à diffuser gratuitement dans le cadre de la célébration de la Journée internationale contre l'abus des drogues. Les spots télévisés, dans lesquels apparaissaient le médaillé olympique Carl Lewis et plusieurs de ses coéquipiers, ont été distribués dans le monde entier. Par ailleurs, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a participé à une émission de la série World Chronicle.

61. Un documentaire radiophonique intitulé "Devrait-on légaliser l'utilisation non médicale des drogues?" a été réalisé en anglais. Ce programme a été adapté dans différentes langues et diffusé dans le monde entier.

X. ACTIVITES LIEES AU REDRESSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

62. A l'alinéa a) xvi) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de l'information de diffuser des informations pour appuyer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi que les énormes efforts de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique, et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique.

63. Conformément au mandat énoncé dans le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, le Département a continué à sensibiliser la communauté internationale à la situation de l'Afrique et aux efforts déployés par les pays africains pour amorcer le redressement. Sur la base des informations publiées dans la revue trimestrielle Afrique relance et d'autres publications du Département, de nombreux articles décrivant les crises qui frappent le continent ont été publiés dans la presse internationale, et notamment dans la presse africaine.

64. Le Département a aussi réalisé une brochure sur l'obstacle qu'est la dette extérieure pour le développement de l'Afrique. Cette publication a eu un tel retentissement que le Département de l'information a été prié d'organiser une séance d'information à l'intention des attachés parlementaires et de hauts fonctionnaires du Gouvernement américain, qui s'est déroulée à Washington le 15 avril 1993. Le Département a invité aussi la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à participer à la séance.

65. Le Département a aidé l'UNICEF à organiser un séminaire, à l'intention d'éminents journalistes européens, sur la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains, qui s'est tenue à Dakar en novembre 1991 sous les auspices de l'OUA. Le séminaire, qui a eu lieu à Londres le 11 novembre 1992, a contribué à susciter une large couverture médiatique de la Conférence.

66. Pendant la période considérée, le Département a établi aussi un certain nombre de documents d'information détaillés sur les opérations de maintien de la paix et les opérations humanitaires en Somalie et au Mozambique, la sécurité alimentaire en Afrique et la façon dont l'Organisation des Nations Unies, la communauté des donateurs internationaux et les pays touchés d'Afrique australe ont réussi à prévenir la famine de grande ampleur qui menaçait l'Afrique australe en 1992.

67. En outre, le Département s'est chargé des liaisons avec les médias et a fourni un appui technique pour l'exposition de photographies du magazine Life parrainée par Time-Warner, Inc. en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, qui a été montée sous le titre "Somalia's Cry" dans le hall de l'Assemblée générale au Siège, en novembre 1992.

XI. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES D'APARTHEID

68. A l'alinéa a) xvii) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Département de continuer de diffuser des informations concernant les efforts déployés sur le plan international pour éliminer totalement l'apartheid, l'appui apporté à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciste et démocratique. Le cas échéant, le Département a fait ressortir le rôle joué par l'Organisation dans ce contexte.

69. Alors que les communautés, partis politiques et dirigeants sud-africains poursuivaient leurs négociations visant à instaurer une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, le Département s'est employé à rendre compte des faits nouveaux, principalement à l'aide de publications et de programmes radiophoniques.

70. Le Département a continué de produire 164 programmes radiophoniques par an et un bulletin hebdomadaire d'information téléphonique en anglais. Les programmes radiophoniques, adaptés en Sesotho, Setswana, Xhosa et Zoulou, sont distribués aux stations de radio dont les émissions peuvent être captées en Afrique du Sud et dans les pays voisins, ainsi qu'à des stations dans d'autres parties du monde. Sur les ondes courtes, les programmes anti-apartheid de l'Organisation sont à présent transmis aussi par Radio for Peace International vers l'Europe, l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes. En

outre, le Département a continué de diffuser l'affiche en sept langues intitulée "Pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique", ainsi que la carte postale réalisée en anglais et en français à partir de l'affiche. Par ailleurs, une émission de la série télévisée "World Chronicle" a été consacrée à l'assistance que l'Organisation fournit pour l'éducation et la formation des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

71. Le Département a étudié de concert avec la University of Western Cape, au Cap (Afrique du Sud), la possibilité d'organiser au début de 1994 une table ronde sur l'image de l'ONU en Afrique du Sud.

XII. ACTIVITES TOUCHANT LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET LA QUESTION DE PALESTINE

72. A l'alinéa a) xviii) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine en particulier, y compris l'évolution actuelle de la situation dans cette région et le processus de paix en cours.

73. Pour s'acquitter de ce mandat, le Département a notamment poursuivi son programme spécial d'information sur la question de Palestine, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/64 C du 11 décembre 1992.

74. Dans ce contexte, le Département, en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et avec l'appui du journal The Guardian, a parrainé une rencontre internationale sur la question de Palestine organisée à Londres du 9 au 11 janvier 1993 à l'intention des journalistes européens. Le thème de la rencontre était "Promouvoir une culture propice à la paix au Moyen-Orient". Les participants ont étudié les questions suivantes : obstacles d'ordre culturel à la paix, rôle que peuvent jouer les autorités nationales, les médias et les intellectuels pour promouvoir la reconnaissance mutuelle et le respect, et mesures de confiance. La rencontre a été ouverte par le Ministre d'Etat au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et présidée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Des personnalités palestiniennes et israéliennes, ainsi que des experts de pays d'Europe et d'autres pays ont participé au débat.

75. En outre, comme prévu à la section 31.13 du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, des préparatifs sont en cours en vue d'organiser à l'intention de journalistes, une mission d'information au Moyen-Orient et une rencontre en vue de soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient.

76. Pendant la période considérée, un documentaire radiophonique sur "La question de la protection internationale du peuple palestinien" a été réalisé en anglais, puis traduit et distribué à quelque 350 stations radiophoniques dans le monde. En outre, deux programmes vidéo originaux d'une heure sur la Palestine ont été réalisés par "Point du jour" en coopération avec l'ONU. Une version de 30 minutes en anglais, qui devrait être prête à la fin de 1993, sera diffusée par le Département.

XIII. ACTIVITES DE PROMOTION ET VULGARISATION

77. A l'alinéa c) du paragraphe 2 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information s'efforce toujours d'amener les peuples du monde à bien comprendre l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et de renfoncer l'image positive qu'ils ont de l'ensemble du système.

78. Le Département a entrepris un certain nombre d'activités visant à améliorer sa capacité d'atteindre le public visé et d'amplifier ses messages. C'est ainsi qu'a été créé un prix ONU/Association internationale des relations publiques pour récompenser les meilleures campagnes de relations publiques portant sur les grandes questions dont s'occupent les Nations Unies. En 1992, le premier prix et des mentions honorables ont été attribués à des programmes visant respectivement à améliorer la condition de la femme en Inde, à développer les services de santé communautaires en Afrique et à mieux faire comprendre les liens entre l'environnement et le développement aux Etats-Unis d'Amérique.

79. Dans le même ordre d'idées, la Foire aux informations sur les Nations Unies, tenue au Siège du 20 au 30 octobre 1992, a accueilli plus de 18 000 visiteurs. Cette manifestation interinstitutions et interdépartementale, qui est entrée dans sa quatrième année, permet aux participants appartenant aux organismes des Nations Unies de distribuer des informations sur leurs activités et de rencontrer au Siège des visiteurs, en particulier des étudiants et des enseignants.

80. Le Département, s'efforçant d'atteindre un public plus large, a offert ses services aux bases de données ouvertes au public, à savoir Federal News à Washington D.C., et Agora en Italie, tout en continuant à diffuser ses productions quotidiennes et les principaux documents des Nations Unies à Reuters et à Global Education Motivators, organisation non gouvernementale qui gère un service d'information sur les Nations Unies.

81. Dans le cadre de ses efforts de vulgarisation, le Département continue de diffuser ses propres produits, ainsi que des publications des départements organiques et des documents couvrant l'ensemble des activités de l'Organisation. Il prépare aussi à l'intention des étudiants, des enseignants, des parlementaires et des chercheurs des documents de base qui sont régulièrement mis à jour.

82. Récemment, le Département a établi un document sur le maintien de la paix sous forme de questions accompagnées de réponses. Il produit aussi une brochure contenant une description d'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, destinée aux élèves du secondaire. La production d'un ensemble de matériaux pédagogiques de base, faciles à reproduire et à adapter dans des langues autres que l'anglais est à l'étude.

83. En novembre 1992, le quarantième anniversaire des visites guidées a été célébré avec la participation de plus de 200 guides encore en activité ou non. Plus de 33 millions de personnes ont visité le Siège des Nations Unies depuis qu'il a ouvert ses portes au public; il reçoit aujourd'hui quelque 500 000 visiteurs par an. Pour des raisons de sécurité, l'organisation de ces visites a été récemment modifiée et elles ont été temporairement suspendues le

18 septembre 1993. Il faut espérer qu'elles pourront bientôt reprendre sous une nouvelle forme.

84. Au cours de la période considérée, le Département a continué ses activités d'appui aux organisations non gouvernementales. Il a organisé à leur intention un cours d'orientation spécial de deux jours pendant lequel des hauts fonctionnaires du Secrétariat ont fait des exposés sur les différents aspects des activités de l'Organisation. Le Département a aussi entrepris d'examiner ses relations avec 1 269 organisations non gouvernementales pour déterminer l'efficacité de ses efforts. Un questionnaire a été distribué en vue d'évaluer les activités des organisations non gouvernementales accréditées. Le Département a continué à publier son répertoire annuel des organisations non gouvernementales associées et il prépare actuellement deux nouveaux répertoires dans lesquels elles seront classées par pays et par spécialité ou domaine d'intérêt.

XIV. PUBLICATIONS REGULIERES ET PUBLICATIONS LES PLUS IMPORTANTES

85. Au paragraphe 2 d) de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département s'efforce toujours de produire et distribuer en temps voulu les publications dont il est chargé, en particulier la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies, Forum du développement et Afrique : Relance.

86. Comme il est demandé à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la même résolution, le Département a présenté au Comité de l'information à sa quinzième session, un rapport (A/AC.198/1993/5) sur ses publications régulières et celles qui sont les plus importantes, en y incluant, pour la première fois, l'estimation de leurs coûts.

87. En vue d'utiliser au mieux les ressources humaines et financières considérables investies dans ces publications, le Département procède actuellement à une réévaluation de sa politique en matière de publications, en commençant par la revue trimestrielle Chronique de l'ONU.

88. La Chronique de l'ONU, revue d'information qui décrit en détail depuis près de 30 ans les activités des Nations Unies et les faits importants la concernant, continue de publier des rapports d'ensemble sur les travaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, ainsi que sur ceux des autres organes délibérants et législatifs de l'Organisation, et des informations sur l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, des articles paraissent régulièrement sur toutes les missions de maintien de la paix, sur le développement économique et social, le désarmement, l'environnement, la décolonisation et les questions juridiques. Au début de 1993, on a adopté une nouvelle présentation plus soignée, comportant deux couleurs pour la première fois. Au cours de l'année passée, la Chronique de l'ONU a consacré des chapitres spéciaux à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à l'Année internationale de l'espace, aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé, aux débats de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, à l'Année internationale des populations autochtones et, plus récemment, à la nouvelle génération des opérations de maintien de la paix et aux résultats des élections au Cambodge.

On examine actuellement les moyens de mieux commercialiser la revue et d'élargir sa clientèle, conformément aux demandes de l'Assemblée générale.

89. Les efforts entrepris pour assurer la publication de l'Annuaire en temps voulu ont abouti à la parution, en décembre 1992, de l'édition de 1991 (volume 45), dans le délai record de neuf mois. Actuellement, parmi les trois éditions de l'Annuaire qui sont en retard, la préparation du volume 42 (1988) est très avancée, sa publication étant prévue pour cet automne. Parallèlement, on travaille à l'édition de 1992, qui doit être achevée et publiée en décembre 1993. S'agissant des deux autres numéros en retard, ceux de 1989 et 1990, le Département prévoit de les publier conjointement avec les numéros de 1993 et 1994 qui doivent paraître respectivement en décembre 1994 et décembre 1995.

90. A la fin de 1992, la situation financière de la revue Forum du développement s'est détériorée au point qu'il n'était plus possible de continuer à la publier sans disposer de fonds supplémentaires prélevés sur le budget ordinaire. Du fait que ces fonds n'ont pas été approuvés, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a suivi la recommandation du Secrétaire général tendant à cesser la publication du Forum du développement le 31 décembre 1992. Des débats sont en cours au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) en vue de créer une nouvelle publication couvrant les questions de développement à l'échelon de l'ensemble du système des Nations Unies. A l'époque où est rédigé le présent rapport, aucun crédit n'a été dégagé à cet effet, et le Comité continue à examiner diverses options à cet égard. Dans ce contexte, on a envisagé la possibilité d'une aide financière résultant des profits que l'on pourrait retirer de la fusion de la publication des Nations Unies Development Business et de la publication de la Banque mondiale International Business Opportunities, option qui est actuellement à l'étude.

91. Pour répondre à la fois à la nécessité d'accroître l'efficacité et à l'intérêt exprimé par le Comité de l'information, le Département procède actuellement à des études sur la "chronique mondiale", Afrique : Relance, ainsi que sur les moyens d'associer les organisations non gouvernementales aux activités d'information de l'ONU (voir le paragraphe 84 ci-dessus).

XV. PROGRAMME ANNUEL DE FORMATION A L'INTENTION DES JOURNALISTES DE LA PRESSE ECRITE, DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

92. Conformément au paragraphe 2 f) de la résolution 47/73 B dans lequel il est demandé au Département de poursuivre son programme de réunion d'information, d'assistance et d'orientation centré sur l'action de l'Organisation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement, le Département a préparé le programme de formation de 1993 à l'intention de ces journalistes. Les journalistes de la presse écrite et de la radio et de la télévision appartenant à 15 pays ont pris part à ce programme de six semaines, qui s'est déroulé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 14 septembre au 22 octobre 1993. Les participants, qui ont été choisis par roulement, en consultation avec les bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, étaient originaires de l'Algérie, de l'Azerbaïdjan, de l'Erythrée, du Ghana, de la Guyane, de l'Inde,

du Koweït, de la Malaisie, du Mali, de l'Ouganda, de la République populaire démocratique de Corée, de la République dominicaine, du Suriname et de l'Uruguay. Quatre journalistes parrainés par la Fondation allemande Friedrich Eberty y participaient également.

93. Au cours de ce programme, les participants ont amélioré leurs compétences et leur formation en accomplissant des tâches professionnelles dans le Département et ont assisté à des réunions d'information organisées par des fonctionnaires de l'ONU et des représentants des organismes de la presse, de la radio et de la télévision. Ils ont également visité la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à Washington, D. C.

94. Le groupe des participants pour 1993 porte à 224 le nombre total de journalistes de la presse, de la radio et de la télévision originaires de plus de 120 pays qui ont participé à ce programme depuis sa création, en 1981.

XVI. COOPERATION AVEC LES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES

95. Au paragraphe 2 i) de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département poursuive sa politique de coopération avec les agences d'information des pays en développement, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés. Pendant la période considérée, le Département a communiqué à l'Agence de presse Iranian Islamic Republic News (IRNA), qui préside actuellement le Pool, des dépêches quotidiennes sur divers sujets intéressant les domaines économique, social et écologique et sur d'autres questions prioritaires. En outre, le Département envoie au service de presse indonésien ANTARA, importante agence d'information pour la région de l'océan Indien et du Pacifique Sud, des dépêches quotidiennes, qui sont ensuite transmises aux autres membres de l'Organisation des agences d'information d'Asie, qui comprend près de 25 agences de presse nationales dans la région.

XVII. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

96. Au paragraphe 2 h) de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information poursuive sa politique de coopération avec tous les organismes des Nations Unies, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

97. Au paragraphe 2 g) de la résolution susmentionnée, le Département est également invité à fournir à l'UNESCO, à partir de sa propre expérience, des renseignements sur les nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer les infrastructures des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication.

98. Au cours de la période considérée, le Département, en coopération avec l'UNESCO, a publié en anglais, français et russe le rapport sur le Séminaire sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, qui s'est tenu à Alma Ata, au Kazakhstan, du 5 au 9 octobre 1992, et la Déclaration

d'Alma Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie. Le Département s'est joint à l'UNESCO pour assurer une large diffusion de ces deux documents à l'échelle mondiale, en particulier dans les Républiques d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique. Le Département a également poursuivi ses consultations avec l'UNESCO sur la mise en oeuvre de la Déclaration d'Alma Ata.

99. Le Département s'est associé à l'UNESCO pour organiser un Séminaire sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, qui se tiendra en avril 1994 à Santiago (Chili). Ce Séminaire sera axé sur le rôle que des médias indépendants peuvent jouer pour appuyer les besoins de développement dans les régions rurales et dans les bidonvilles qui entourent les grandes villes.

XVIII. CENTRES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES

100. En application du paragraphe 6 de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté au Comité de l'information, à sa quinzième session, un rapport d'ensemble sur la décision qu'il a prise d'intégrer les centres d'information à d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies. Cette décision était motivée par la nécessité de projeter une image unifiée des Nations Unies sur le terrain, d'étendre les activités d'information de façon qu'elles couvrent plus complètement des questions aussi vitales que celle du développement, de faciliter la coordination interinstitutions en évitant les doubles emplois et de réaliser les économies en partageant les services communs. A ce jour, 18 centres d'information ont été intégrés aux bureaux extérieurs du PNUD.

101. Ces mesures exigent une coordination, non seulement entre les sièges respectifs, mais entre les bureaux extérieurs du système des Nations Unies. Le Secrétaire général se propose d'améliorer les résultats déjà obtenus en se fondant sur l'expérience des bureaux extérieurs intégrés qui sont actuellement en service afin de renforcer encore l'efficacité de l'Organisation dans tous ses domaines d'activité. Les centres d'information des Nations Unies continueront à jouer le rôle essentiel qui leur est imparti dans le cadre des efforts coordonnés et intégrés accomplis par l'ensemble de l'Organisation.

102. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 47/73 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également présenté au Comité de l'information un rapport sur les moyens de remédier aux divergences, notamment en matière d'appui, dans la répartition des ressources entre les centres d'information des Nations Unies. Un autre rapport sera présenté au Comité de l'information à sa seizième session.

103. Au cours de la période considérée, le Département a continué de renforcer les capacités des centres d'information des Nations Unies sur le plan de l'informatique et de la communication. En outre, le Département a élaboré un programme informatisé de listes d'adresses postales sur micro-ordinateur qui a été expérimenté avec succès dans plusieurs centres d'information. Ce programme aidera les centres d'information à tenir des registres de leurs listes de correspondants locaux, à les étiqueter et à les normaliser, ainsi qu'à obtenir des informations en retour.

104. Dans les projets de recommandation qu'il a adoptés le 28 mai 1993, le Comité de l'information a prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de rationaliser les ressources et de les répartir équitablement entre tous les centres d'information. A cet égard et conformément aux précédentes résolutions de l'Assemblée générale, le Département procède à des consultations avec d'autres organismes compétents des Nations Unies pour s'efforcer d'élaborer des méthodes appropriées de répartition des coûts lorsque cela est possible. Le Département a également demandé aux organismes compétents de prévoir un poste séparé pour les activités d'information dans leurs projets de budget, afin que les centres d'information des Nations Unies soient en mesure de prélever des ressources supplémentaires, le cas échéant. Un rapport sur cette question sera présenté au Comité de l'information à sa seizième session.

105. Au paragraphe 9 de la résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a noté l'importante contribution du Gouvernement polonais et a demandé au Secrétaire général d'arrêter définitivement, en consultant les autorités polonaises, les dispositions à prendre pour créer une antenne d'information des Nations Unies à Varsovie. Le rapport sur cette question qui a été présenté au Comité de l'information à sa quinzième session indiquait qu'il restait encore à résoudre des difficultés pratiques et financières pour appliquer ces dispositions.

106. Au paragraphe 10 de sa résolution 47/73 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'appliquer pleinement les recommandations qu'elle avait faites concernant la création d'un centre d'information des Nations Unies à Sanaa, au Yémen, la remise en service du Centre d'information de Téhéran et l'accroissement des moyens mis à la disposition des Centres d'information de Bujumbura, Dar es-Salaam et Dhaka.

107. Le Département a pris des mesures pour désigner un fonctionnaire de l'information à plein temps chargé de diriger le Centre d'information des Nations Unies à Sanaa et de le gérer dans le cadre du bureau extérieur du PNUD au Yémen.

108. De même, des dispositions ont été prises pour nommer un fonctionnaire de l'information chargé de diriger le Centre d'information remis en service à Téhéran et de le gérer dans le cadre du bureau extérieur du PNUD. En outre, un assistant d'information et un assistant référencier ont déjà été désignés et du matériel d'informatique a été fourni. Les autorités de la République islamique d'Iran ont indiqué qu'elles décideraient de l'étendue de l'appui fourni par le Gouvernement hôte au Centre d'information de Téhéran lorsque le fonctionnaire de l'information aurait pris ses fonctions.

109. Les Centres d'information de Bujumbura, de Dar es-Salaam et de Dhaka sont pleinement opérationnels, les représentants résidents du PNUD remplissant les fonctions de directeurs de ces centres à plein temps, sous l'autorité du Département de l'information. Des mesures ont été prises pour renforcer ces Centres dans les limites des ressources budgétaires dont dispose actuellement le Département, notamment en fournissant du matériel d'informatique et en assurant la formation du personnel.

110. Le Département estime que des spécialistes nationaux de l'information recrutés sur le plan local seraient essentiels pour le renforcement de tous les centres d'information. En conséquence, le Secrétaire général a prévu dans ses propositions de budget-programme pour 1994-1995 et dans les futurs exercices biennaux, la création d'une catégorie de fonctionnaires nationaux de l'information dans les centres d'information.

Notes

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21).

[2] Vol. V, No 1 (automne 1992).

[3] A/AC.109/L.1797.
